

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3952)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 167

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 18

Au début de l'alinéa 157, substituer aux mots :

« Au premier »,

les mots :

« À la première phrase du premier et au troisième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement corrigeant un oubli de coordination.